



## Invitation presse

# Brassy accueille le 107<sup>e</sup> Congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Nièvre : une journée d'hommage, de fête et de débats ouverte à tous

En coopération avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Nièvre (UDSP 58) et le Service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre (SDIS 58), l'Amicale des sapeurs-pompiers de Brassy organise le 107<sup>e</sup> Congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Nièvre,

**samedi 21 juin à partir de 10 heures.**

Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, assistera à cet événement majeur dans l'année des soldats du feu, aux côtés de Michel Mulot, président du SDIS 58, du colonel Olivier Peycru, directeur du SDIS 58, et du capitaine Mickaël Maunoir, président de l'UDSP 58.

Ce congrès est bien plus qu'un rendez-vous institutionnel ; c'est une fête populaire, citoyenne et conviviale, ouverte à tous les habitants de la Nièvre et au-delà. Une journée unique pour rencontrer ceux qui veillent sur notre sécurité au quotidien, découvrir les coulisses de leur métier et partager des moments d'émotion, de découverte et de joie.

Ce rendez-vous est aussi, traditionnellement, l'occasion d'aborder avec les officiels invités les enjeux qui préoccupent les sapeurs-pompiers nivernais, professionnels et volontaires confondus.

## Quels enjeux pour le congrès 2025 ?

Devant l'accroissement du nombre d'interventions (secours à personne, catastrophes naturelles, feux de forêt, inondations, etc.), et à la difficulté d'avoir une médecine de campagne, à l'engorgement hospitalier et à la disponibilité réduite en journée des volontaires, les sapeurs-pompiers sont en tension et voient leur temps opérationnel augmenter.

L'activité sapeur-pompier volontaire, c'est un acte citoyen. Leur disponibilité en journée est directement liée à leur activité professionnelle. Pour les employeurs, libérer les sapeurs-pompiers volontaires qui font partie de leurs effectifs est un acte de solidarité très peu reconnu et non indemnisé, pouvant impacter leur activité économique.

L'embauche de sapeurs-pompiers professionnels et l'augmentation des effectifs de ces deux dernières années est une solution, mais elle ne sera pas suffisante, car coûteuse dans des départements ruraux comme la Nièvre.

Le modèle de sécurité civile basé sur le volontariat reste peu coûteux mais efficace dans la Nièvre, grâce à un maillage du territoire avec 44 centres de secours permettant de déployer des secours dans un délai moyen d'une vingtaine de minutes.

Si la sécurité civile française devait complètement et totalement professionnaliser ses services d'incendie et de secours, une telle mutation impliquerait un surcoût de 40 milliards d'euros par an et dégraderait la qualité du service, avec :

- des fermetures de casernes,
- des délais d'intervention rallongés,
- un risque de rupture capacitaire, notamment lors des événements climatiques majeurs.

**Par conséquent, les enjeux de demain sont d'éviter toute rupture capacitaire.**

C'est pourquoi, lors du Congrès de Brassy sera procédé à une réflexion collective entre sapeurs-pompiers et élus autour de 3 axes.

**1. Comment augmenter la disponibilité en journée ?**

- Poursuivre l'embauche de professionnels.
- Cibler de nouveaux profils disponibles en journée.
- Indemniser à taux plein les employeurs qui libèrent leurs sapeurs-pompiers.

**2. Comment favoriser l'engagement citoyen ?**

Les sapeurs-pompiers volontaires sont soumis à des contraintes liées à la digitalisation des services, leur apportant des contraintes donc qu'ils n'avaient pas avant : déclaration des disponibilités dans un système informatique, digitalisation de l'information, mise en place de technologie informatique à tous les niveaux (tablette, prise de rendez-vous médicaux).

Or, les sapeurs-pompiers prennent un engagement pour servir et non pas pour passer du temps sur des systèmes informatiques ou autre tâche administrative de faible valeur ajoutée

Il faut remobiliser l'engagement citoyen :

- Attirer de nouveaux volontaires.
- Favoriser la montée en compétence managériale de la structure du SDIS.
- Réduire le délai de réponse aux questions des sapeurs-pompiers volontaires.
- Faciliter l'accès à la formation.
- Prendre en compte l'évolution sociétale.
- Réduire le turn-over des volontaires.
- Reconnaître et fidéliser l'investissement de ces citoyens engagés.
- Prendre en considération la famille au travers de l'engagement citoyen.

**3. Comment placer l'humain au cœur du projet pour une meilleure résilience ?**

- Permettre à l'UDSP et au SDIS de délivrer leurs actions respectives auprès de la population et de leurs adhérents.

La présence d'élus nationaux (députés, sénateurs) sera l'occasion de demander de relancer la loi sur la bonification des retraites des sapeurs-pompiers volontaires, attendue depuis des années. Ce qui serait un vrai geste de reconnaissance de l'État envers les sapeurs-pompiers volontaires.

Il sera rappelé également aux élus nationaux l'importance de la création d'une loi à l'échelle européenne pour que les sapeurs-pompiers volontaires soient reconnus à leur juste titre de citoyens engagés et non comme travailleurs, comme pourrait le laisser penser la loi européenne de la DETT et certains détracteurs de notre modèle de sécurité civile, tant convoité dans l'Europe et dans le monde.

Lors du congrès il sera également rappelé la création de la **Fédération européenne des sapeurs-pompiers**, qui porte tous ces sujets. Cette association a été créée en avril dernier à l'initiative de la France, de l'Allemagne et de plus de 20 pays européens.

### **La force des sapeurs-pompiers volontaires au cœur de notre sécurité civile**

La France compte environ 256 000 sapeurs-pompiers, dont plus de 80 % sont des volontaires, soit un peu plus de 200 000 hommes et femmes engagés. Ces volontaires assurent près de 70 % du temps opérationnel. En France, ils participent à 4,8 millions d'interventions chaque année.

**Dans la Nièvre, les effectifs sont de 120 sapeurs-pompiers professionnels et 1 100 volontaires, représentant 90 % des effectifs. Chaque année, les sapeurs-pompiers nivernais réalisent environ 18 000 interventions.**

Pour leur permettre d'opérer dans des conditions optimales, le SDIS 58 s'appuie sur environ 50 personnels administratifs, techniques et spécialisés, intervenant dans les domaines de la gestion administrative et financière, de la maintenance des équipements et bâtiments, de l'informatisation des systèmes, de la communication, de la santé, de l'habillement et de la prévention.

### **Le programme du 107<sup>e</sup> Congrès départemental**

- 10 h : ouverture des stands ;
- 11 h : cérémonie officielle et défilés des sapeurs-pompiers ;
- 13 h : Village Sécurité civile (SDIS 58, UDSP 58, Protection civile, véhicules anciens, etc.), marché de producteurs et d'artisans locaux ;
- 14 h-19 h : manœuvres spectaculaires (feux de forêt, désincarcération de véhicule, milieux périlleux, etc.) démonstrations techniques, animations pour toute la famille ;
- 19 h : soirée musicale et gourmande avec repas morvandiau fait maison ;
- 23 h : grand feu d'artifice suivi d'une soirée DJ en plein air.

### **Contacts presse**

**Guillaume Bouché** : président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Brassy / 07 85 94 14 25 / guillaume.bouche@sdis58.fr

**Mickaël Maunoir** : président de l'UDSP 58 / 06 72 08 86 30